

Paris, le 25 juin 2010

Communiqué de presse

Le tutorat dans les sociétés d'assurances

La Fédération française des sociétés d'assurances (FFSA) et le Groupement des entreprises mutuelles d'assurances (GEMA) ont organisé, vendredi 25 juin 2010, leur colloque sur le thème du tutorat dans les sociétés d'assurances.

Au cours de cette matinée, les différents acteurs en présence ont mis en lumière l'importance accordée par la profession au tutorat dans l'accompagnement des parcours professionnels.

La FFSA et le GEMA sont actifs depuis de nombreuses années sur ce thème, conscients du potentiel de ce dispositif, véritable outil de gestion des compétences. Le tutorat n'est plus aujourd'hui seulement cantonné à la formation d'étudiants, il s'est étendu à tous les publics et à toutes les situations de formation et de professionnalisation. Au dispositif d'accompagnement tutoral propre à la profession, créé dès le milieu des années 90, vient ainsi d'être ajouté un module relatif à l'insertion des personnes en situation de handicap.

A cette occasion, la Charte Qualité du Tutorat proposée sous l'impulsion des partenaires sociaux a été présentée. Déjà adoptée par 27 entreprises ou groupement d'entreprises employant 70 % des salariés du secteur, elle engage ses signataires à mettre en place les modalités indispensables à la réussite d'un dispositif tutoral. La Charte s'articule autour de trois engagements de l'entreprise :

- vis-à-vis du collaborateur tuteur
- vis-à-vis du collaborateur tutoré
- vis-à-vis, le cas échéant, de l'organisme de formation.

Pour prendre connaissance de la Charte Qualité du Tutorat dans son intégralité ou pour plus d'informations, rendez-vous sur www.ffsa.fr ou www.gema.fr.

Contacts presse :

FFSA
Benoît Danton
Tél. 01 42 47 93 80
Email : b.danton@ffsa.fr

GEMA
Nathalie Irisson
Tél. 01 53 04 16 21
Email : nathalie.irisson@gema.fr

